

LE CONCEPT D'AUTONOMIE DE LA PERSONNE À L'ÉPREUVE DE LA CULTURE AFRICAINE

Débora LOLONGA

Faculté de médecine - Université Paris - Sud

11/Institut éthique et soins hospitaliers -

Espace éthique/AP - HP, France,

François HIRSCH

Institut National de la Santé et de la Recherche

Médicale/ Faculté de médecine -

Université Paris - Sud 11, France

RÉSUMÉ

Le concept d'autonomie de la personne est une notion philosophique qui s'est imposée aux Européens depuis le siècle des Lumières et qui a apporté beaucoup aux pays occidentaux.

Par exemple, la démocratie ou la liberté d'expression dont chaque citoyen français peut bénéficier, résulte plus ou moins directement de l'introduction dans les moeurs du respect de l'autonomie de chaque individu et de son droit de l'exercer. Il nous semblait intéressant de nous interroger sur la position qu'occupe ce concept dans les moeurs africaines et de nous pencher sur l'éventualité d'un lien entre la situation, politique, économique et sanitaire de l'Afrique, autrement dit son niveau de développement, et le rapport des Africains avec cette notion d'autonomie de la personne.

Mots clés : Autonomie, éthique, culture africaine, éducation, développement

ABSTRACT

The autonomy of the person is a philosophical concept which has been binding on the Europeans since the century of the Lights and which brought a great deal to the Western countries. For example, the democracy or the freedom of expression from which each French citizen can benefit, results more or less directly from the introduction into the manners of the respect of the autonomy of each individual and of his right to exert it. It seemed to us interesting to question on the position of this concept in African manners and to investigate on a possible link between the political, economic and health situations of Africa, in other words its development level, and the Africans' relationship with this concept of the person's autonomy.

Keywords: Autonomy, ethics, African culture, education, development

INTRODUCTION

L'autonomie de la personne est un concept éthique remarquable auquel le monde occidental doit, en partie, son entrée dans la modernité. En effet, après avoir conquis le milieu politique où il a permis à la démocratie de s'installer, puis le domaine

économique où il a participé au développement de la libre entreprise, le respect de l'autonomie des individus a pénétré le milieu hospitalier où il sert de garde fou contre les éventuelles dérives de la recherche biomédicale sur l'être humain. Autrement dit, ce concept représente un précieux acquis pour les pays industrialisés. Compte tenu de ces éléments, et quand on réalise qu'en Afrique la notion

d'autonomie de la personne est presque insignifiante, il apparaît légitime de s'interroger sur un éventuel lien entre la situation africaine et l'inexistence de ce concept. C'est essentiellement sur cette question que repose cet article. Après être revenu sur différentes définitions, nous proposons une analyse de certains éléments de la culture africaine faisant obstacle à l'autonomie des individus. Dans le contexte biomédical, où l'autonomie occupe aujourd'hui le rang de principe international, nous abordons les conséquences de son absence sur les populations africaines. Enfin, dans une perspective de développement sanitaire mais aussi économique et éducatif, nous présentons les éventuels avantages que l'appropriation de ce concept pourrait apporter, concrètement, aux pays africains.

I. NOTION D'AUTONOMIE DE LA PERSONNE EN OCCIDENT

Avant tout, il convient de préciser ce à quoi nous faisons allusion en parlant d'autonomie de la personne car il existe de nombreuses disciplines où se définit ce concept. Pour notre propos nous nous référons à la définition philosophique de l'autonomie et, plus particulièrement, à celle que nous donne le philosophe du XVIII^{ème} siècle Emmanuel Kant, dans son texte «Qu'est-ce que les Lumières ?».

A- Autonomie philosophique : les Lumières ou la sortie de l'état de tutelle

Kant définit l'accès aux Lumières comme «la sortie de l'état de tutelle où un individu se trouve par sa propre faute». (Kant, 1999 :4). Qu'est-ce donc que l'autonomie selon Kant ? C'est accéder aux Lumières, autrement dit au savoir, à la connaissance, mais surtout c'est se libérer de toutes les formes de jougs psychologiques qui existent autour d'une personne. Au XVIII^{ème} siècle, il s'agissait principalement de se détacher des interdits imposés par la religion, des tabous basés sur des croyances superstitieuses, etc. Ce qu'il est intéressant et surprenant de constater c'est qu'en incitant à de telles prises de positions, pouvant être qualifiées de subversives pour l'époque, Kant n'a pas pour

objectif de révolter les individus contre une quelconque autorité extérieure et de provoquer ainsi un mouvement d'insurrection du peuple. Loin de là, le philosophe désirait avant tout révolter les individus contre un état d'esprit, une attitude, celle qui consiste à laisser quelqu'un d'autre réfléchir, analyser, critiquer ou décider à leur place. Cet autre pouvant être un individu, un groupe d'individus ou une institution. Kant déplore fortement l'attitude de résignation qui fait qu'un homme se soumette à une idée ou à un jugement qu'il n'a pas lui-même, intimement, éprouvé. Il déplore encore plus ce qui est la conséquence logique de cette résignation : le fait que d'autres individus se présentent alors comme les tuteurs de ce premier et qu'ils s'octroient le droit de réfléchir, analyser, juger et décider à la place de celui qui devient alors leur «protégé».

Dans le but de combattre ce type de comportement, Kant propose donc à chaque individu une autre alternative, celle de penser et juger par soi-même afin de décider par soi-même, autrement dit il propose à chacun d'user de son autonomie. L'autonomie selon Kant, c'est la capacité d'un individu à déterminer lui-même les lois auxquelles il se soumet et ensuite à y obéir pleinement et inconditionnellement.

Pour exprimer son autonomie, un individu doit faire appel à sa raison pour analyser son environnement et en tirer des lois puis utiliser son jugement critique afin de confronter les informations externes à sa propre conception des choses. Dans un second temps, l'individu doit faire preuve de maîtrise de soi, pour respecter les lois qu'il s'est fixé et faire preuve également d'une certaine force de caractère, s'il veut rester autonome dans un environnement qui incite constamment à l'hétéronomie. C'est en tout cela que l'autonomie, au sens kantien du terme, apparaît comme une valeur morale remarquable. Pour Kant, être autonome c'est à la fois un droit et un devoir. C'est pour tout individu adulte dont l'état de santé le permet, le droit de bénéficier de son autonomie, de sa liberté de penser et de sa liberté d'exprimer sa pensée.

Si Kant introduit ici l'idée de contrainte associée à la notion de devoir, c'est parce qu'effectivement, il

s'avère que tous n'aiment pas être autonomes ou plutôt tous n'apprécient pas toujours de devoir l'être. Dans la vie quotidienne, il est parfois tellement plus facile d'adhérer rapidement à ce que quelqu'un d'autre a déjà écrit ou dit, car il a déjà pensé, analysé, jugé et éprouvé à notre place. De même, il est plus facile de se ranger systématiquement du côté du plus grand nombre, sans essayer d'abord de se forger sa propre opinion sur une question. Pour Kant ces attitudes, presque naturelles, sont en totale opposition avec l'exercice de l'autonomie individuelle. Cependant, étant conscient qu'agir autrement demande un effort particulier, il fondera sa philosophie sur cette devise encourageante «Sapere aude !» ce qui signifie «Ose savoir !», «Aie le courage de savoir !» ou «Prends le parti de l'intelligence !» Cette devise, qui en réalité est la devise de toute la philosophie des Lumières, a progressivement pénétré les mœurs des pays européens avant de s'étendre à tout le monde occidental. Nous pouvons dire sans réserve que les conséquences furent nombreuses et profondes.

B- Apport de la notion d'autonomie de la personne au monde occidental

A la base de la Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen de 1789, le concept d'autonomie de la personne a été un apport considérable pour les sociétés occidentales. Incitant les esprits à s'émanciper en se détachant de toutes les formes de totalitarisme, ce concept a permis à la démocratie de s'installer ainsi qu'à la médecine et à la science de progresser.

Particulièrement dans le domaine médical, c'est ce concept qui fonde le principe actuel du «consentement libre et éclairé du patient». En effet, après une première période où la médecine était exclusivement paternaliste, la philosophie des Lumières a eu pour conséquence d'introduire dans le monde médical l'idée que les patients, malgré leurs «corps affectés», étaient des humains comme les autres et que, de ce fait, le respect de leur autonomie devait se concevoir comme un droit intangible. Une définition simple de l'autonomie en contexte médical consisterait à dire que le patient autonome est celui capable de juger objectivement

de son état de santé et capable de délivrer un avis objectif sur les traitements qui lui sont proposés. Autrement dit, c'est un patient suffisamment «distant» de sa maladie pour pouvoir user de son autonomie. Malheureusement les choses ne sont pas aussi simples car le contexte médical et la situation de maladie sont tout à fait particuliers. Aujourd'hui encore, les praticiens occidentaux les plus qualifiés se demandent s'il est pertinent, dans des moments aussi singuliers de la vie, d'exiger des patients qu'ils soient autonomes au sens kantien, c'est-à-dire aussi radicalement que le recommandait le philosophe. Le récit des différentes épreuves auxquelles fut confrontée, au cours du temps, la notion d'autonomie du patient avant de s'installer dans les mœurs du monde médical, est un récit fort intéressant et qui mériterait des développements. Nous laisserons de côté tous les détails historiques pour dire qu'au milieu du XX^{ème} siècle, ce droit intangible du patient à exprimer son autonomie finit par être établi et fut décliné dans la notion de «consentement libre et éclairé du patient». Ce terme, apparu pour la première fois en 1947 dans le Code de Nuremberg, désigne le fait que pour tout acte thérapeutique ou de recherche biomédicale, le praticien doit obtenir du patient son consentement. Dans les pays du Nord, ce consentement s'exprime le plus souvent au travers d'un formulaire que le patient «capable» remplit. Bien évidemment cela suppose d'avoir défini au préalable quel patient peut être considéré comme «capable». Ainsi, le concept d'autonomie de la personne en contexte médical n'est pas une chose simple.

Aujourd'hui, en Occident, de nouveaux problèmes se posent, car au nom du respect de l'autonomie du patient, certains médecins se dédouanent d'une partie de leurs responsabilités, comme par exemple le fait de conseiller et de rassurer le malade. Ces dérives étant ressenties par les patients comme un abandon à un moment déjà particulièrement difficile de leurs vies.

Nous voyons donc que l'autonomie de la personne, concept pourtant porteur de plusieurs vertus, peut conduire à certaines dérives, comme l'égoïsme ou l'égotisme des individus.

Ce sont les difficultés auxquelles doivent actuellement faire face les pays dits développés.

En résumé, le monde occidental est passé en quatre siècles d'une période d'hétéronomie, où les individus étaient aliénés par des facteurs comme la croyance en des tabous mystiques ou la soumission totale à des régimes totalitaires, à une période où l'autonomie de la personne permet à chacun de jouir de sa liberté de penser et d'expression mais dans un contexte où l'égoïsme et l'indifférence de chacun se fait ressentir chaque jour d'avantage.

Abordons à présent la position du concept d'autonomie de la personne dans les mœurs africaines.

II. AUTONOMIE DE LA PERSONNE, CONCEPT EPROUVE PAR LA CULTURE AFRICAINE

Parmi les différentes caractéristiques de la culture africaine nous en distinguerons deux qui interagissent avec la notion d'autonomie de la personne. Il s'agit de la primauté de la communauté sur l'individu et de l'attachement des Africains à leurs coutumes et traditions.

A- L'individualité, une notion étrangère à l'Africain ou la primauté du groupe sur l'individu en Afrique sub-saharienne

Le continent africain est particulièrement connu pour la grande solidarité dont font, mutuellement, preuve les habitants d'un même clan. Cette valeur morale constitue une richesse et une force pour l'Afrique car elle permet parfois aux individus d'affronter les situations les plus difficiles et de s'en relever.

Cette aptitude de l'Africain à considérer le bien-être de sa famille ou de son clan avant le sien, trouve son origine dans le système éducatif africain. En effet, très tôt dans son enfance il apprend l'importance du clan ainsi que celle des coutumes et traditions. Cet apprentissage précoce a pour but de préserver la cohésion du groupe car en préparant l'enfant à considérer, parfois plus que lui-même l'ensemble des individus qui l'entoure, on espère ainsi en faire un fervent défenseur de la famille ou du clan. On peut trouver un côté positif à cette partie

de la philosophie africaine, c'est justement la solidarité qu'elle engendre et dont nous avons parlé plus haut. De plus, si l'on considère cela d'un point de vue occidental, c'est-à-dire confronté quotidiennement à l'individualisme et à l'égoïsme, cette solidarité africaine apparaît comme un fait sociétal notable. Cependant, depuis ces dernières années, de plus en plus d'Africains pensent qu'il faudrait revoir ce modèle éducatif. Il se fait jour une prise de conscience des points négatifs induits par ce sacrifice systématique de l'individu au profit de la communauté, en l'occurrence, le fait qu'il constitue un obstacle absolu à l'exercice de l'autonomie de chacun. A ce propos, le philosophe ivoirien Lazare Poame écrit : « ...Mais au-delà de ses aspects séducteurs, l'éthique animiste soulève, d'un point de vue (bio)éthique, de nombreux problèmes dont certains, les plus cruciaux, méritent d'être discutés. Il s'agit, notamment, des problèmes éthiques liés à la prédominance du groupe sur l'individu. L'éthique animiste est une éthique régie par l'impératif de survie du groupe. Elle subordonne l'individu à ceux du groupe ou du clan, placé sous le contrôle des ancêtres fondateurs. Dans la sphère de l'éthique animiste, le moi individuel et moral est presque inexistant, anéanti par le moi social. L'individu, en effet, ne peut être sauvé que par la prise en compte de l'autonomie de la personne. » (Poame, 2001:59). En d'autres termes, le principe de primauté du groupe sur l'individu constitue un obstacle à l'acquisition et à l'exercice de l'autonomie de ce dernier. Si on rappelle que cette autonomie est nécessaire au développement des libertés de penser et d'expression, qu'elle est à l'origine de la démocratie ou qu'elle fut un des moteurs de la modernisation des pays aujourd'hui industrialisés, on peut alors penser qu'il existe un lien entre le faible niveau de développement actuel de l'Afrique et l'absence effective de l'exercice de l'autonomie de la personne.

B- Importance des coutumes et traditions en Afrique

Pour comprendre la place qu'occupe le concept d'autonomie de la personne dans les mœurs africaines, un autre élément à prendre en compte est le rapport des individus à leurs coutumes et

traditions. En effet, aujourd'hui encore, les Africains démontrent un attachement certain aux pratiques ancestrales mystiques telles que la sorcellerie ou le fétichisme. Le rapport d'une enquête européenne intitulée NEBRA (Networking for Ethics on Biomedical Research in Africa, <http://www.espace-ethique.org/fr/nebra.php>), montre que 80% de la population africaine consulte régulièrement un tradi-praticien. La principale raison qui fait de cet élément culturel un obstacle pour l'exercice de l'autonomie est que, par leur essence même les coutumes et traditions reposent sur le mysticisme et les tabous. En Afrique, une coutume est une chose établie depuis des générations, sur laquelle on ne revient pas et qui ne tolère aucune discussion ou contradiction. A ceux qui veulent savoir qui l'a établie, on répond généralement que c'est un ancêtre très éloigné, inspiré par les esprits protecteurs du clan. C'est en réalité une manière d'avorter toute réflexion ou interrogation risquant de remettre en cause cette coutume. Voilà pourquoi aujourd'hui encore, au XXI^{ème} siècle, sont appliqués en Afrique des principes coutumiers archaïques dont nul n'est sûr ni de la provenance ni de la validité en contexte actuel. Cette manière de vivre, constamment attaché au passé, n'empêche t'elle pas de se tourner vers l'avenir et d'avancer ?

Alors qu'en Europe les peuples se soulevèrent contre les sorcières, diseuses de bonnes aventures et autres charlatans qui abusaient de la crédulité des individus et les rendaient totalement hétéronomes, les Africains accordent à leurs chefs coutumiers le statut d'une autorité politique et à leurs féticheurs la qualité de médecin agréé. Pourtant, comme nous l'avons dit, l'histoire a montré que c'est ce détachement des pratiques aliénantes qui permit aux Occidentaux d'accéder à l'autonomie philosophique puis d'entamer le processus de la modernisation. Tout comme l'absence d'individualité, nous dirons donc que l'aliénation par les coutumes et traditions ancestrales est un facteur qui s'oppose fortement au développement de l'autonomie des Africains et, par extension, à l'autonomisation des sociétés et Nations africaines.

C- Conséquence sanitaire de l'inexistence de la notion d'autonomie en Afrique

Si cette hétéronomie philosophique a de multiples conséquences sur le développement de l'Afrique sub-saharienne, actuellement c'est dans le domaine biomédical qu'elle pose le plus de problèmes. Après les atrocités des expérimentations biomédicales nazies sur des êtres humains durant la seconde guerre mondiale, les autorités publiques internationales n'ont cessé de multiplier les textes de lois et recommandations pour régir la pratique médicale et encadrer la recherche biomédicale. La première conséquence de cette prise de conscience fut l'instauration du principe du «consentement libre et éclairé» du patient par le Code de Nuremberg de 1947. Depuis, d'autres principes bioéthiques ont été reconnus internationalement, trop souvent en l'absence de concertation avec les pays du Sud, les rendant inapplicables en Afrique. C'est ce que soulignent Godfrey Tangwa et Lazare Poamé en ce qui concerne certains principes fondamentaux tels que le secret médical ou le consentement libre et éclairé du patient : « Dans une communauté où les individus n'ont aucun secret important pour leurs parents et leurs proches, sous peine d'être soupçonnés d'initiation à la sorcellerie, l'idée de *confidentialité* par exemple, sur laquelle insistent tellement l'éthique biomédicale occidentale et les textes réglementaires internationaux, est pratiquement inopérante sous sa forme occidentale. » (Tangwa, 2005 :61). « L'Afrique également tente, mais non sans difficulté, d'intégrer à la pratique médicale l'exigence du consentement éclairé qui se pose comme le fondement de la nouvelle relation médecin/patient. Dans le contexte négro-africain où l'ignorance est la chose la mieux partagée, avec une relation médecin/patient entichée de chamanisme et un Etat de droit en puissance et non en acte, le sens et la portée du consentement libre et éclairé ne peuvent être que problématiques (...) En Afrique le processus du consentement engage bien plus que le patient comme individu ; s'y trouve nécessairement impliquée la famille. » (Poame, 2005 : 93).

En s'opposant à l'autonomisation des populations, les éléments culturels cités ci-dessus constituent un frein à l'application de réglementations bioéthiques internationales dans les pays africains. Les conséquences de tout cela ne sont pas minimes, d'un

point de vue éthique force est de constater qu'il se déroule une catastrophe sanitaire en Afrique. Etant donné que les règles d'éthique médicale sont inapplicables, des essais cliniques sont encore réalisés sur des populations entières, sans aucun encadrement éthique. Il est trop simple aujourd'hui pour un promoteur peu scrupuleux, de corrompre un chef de village de manière à ce qu'il incite les individus de son clan à participer à un essai clinique. Cela est d'autant plus facile qu'en milieu rural le chef du village représente une autorité absolue et alors qu'il est bien souvent plébéien ou analphabète. S'il en est ainsi de l'expérimentation humaine dans la médecine moderne, qu'en est-il de celle pratiquée par la médecine traditionnelle dans des sociétés où, rappelons-le, 80% de la population utilisent ces pratiques pour se soigner?

III. L'AUTONOMIE DE LA PERSONNE, UNE VALEUR ETHIQUE PROMETTEUSE POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE

Selon le Programme des Nations Unies Pour le Développement (PNUD), les performances économiques, sanitaires et éducatives d'un pays sont celles à prendre en compte pour définir l'Indicateur de Développement Humain (IDH) de ce pays (Brunel, 2004 :12). Nous proposons donc de voir ce que le respect de l'autonomie des personnes en contexte africain apporterait, concrètement, à chacun de ces trois domaines.

A- Autonomie de la personne et développement éducatif

Promouvoir et respecter l'expression de l'autonomie philosophique dans le domaine éducatif africain reviendrait premièrement à modifier les rapports enfant/parent et enfant/éducateur en ajoutant à l'objectif éducatif actuel, une volonté de développer l'esprit critique des plus jeunes. Aujourd'hui, ces rapports sont souvent comparables à ceux de sujets soumis à des despotes. Bien entendu, il ne s'agit en aucun cas d'amputer l'éducation africaine de sa partie «respect de l'autorité» car on connaît trop bien les risques que présente une société où la notion d'autorité n'existe plus. Les pays occidentaux nous fournissent à ce sujet un large éventail d'exemples

très dissuasifs. Cependant, il faut modifier la représentation africaine de l'autorité, c'est-à-dire que tout en cherchant à se faire respecter, les parents et les éducateurs devraient laisser l'enfant s'émanciper. Par exemple, au lieu d'exiger des enfants qu'ils appliquent mécaniquement ce qu'on leur apprend, il faudrait les amener à constamment user de leurs jugements critiques, afin qu'ils comprennent par eux mêmes le bien fondé de l'enseignement délivré. En résumé, il s'agit de privilégier la maïeutique socratique à la dictature éducative.

L'objectif d'un tel modèle éducatif sera de doter tous les individus d'un pays de la capacité de juger et de décider par eux même de leurs sorts et, par extension, du sort de leur Nation. C'est le seul moyen pour faire en sorte que petit à petit, l'Afrique ne soit plus un continent sous perfusion. Car aujourd'hui encore, l'Afrique se voit dicter sa politique ou son économie par les ex-colonisateurs, exactement comme l'enfant africain se voit dicter son comportement par son père ou son professeur, c'est-à-dire par une autorité qu'il considère incontestable.

B- Autonomie de la personne et développement sanitaire de l'Afrique

Nous avons déjà abordé les conséquences de l'hétéronomie des patients africains, il est évident que si la notion d'autonomie s'installait dans tous les esprits, le milieu médical africain évoluerait différemment. La relation médecin/patient s'orienterait vers une relation de partenariat entre deux individus égaux, contrairement à la situation actuelle où l'on observe le paternalisme absolu des praticiens face à la crédulité et la soumission totale des malades. De plus ce réveil de l'autonomie conduirait à la mise en place de structures d'encadrement, comme des comités d'éthique, ce qui éviterait les débordements actuels de certaines recherches biomédicales sur l'être humain. Enfin, beaucoup d'Africains s'interrogeraient avant d'aller chez le féticheur pour observer les sacrifices d'animaux réputés nécessaires à la guérison. Ils réaliseraient que si le salut de l'Afrique était réellement dans les pratiques coutumières, cela fait longtemps que les infections les plus bénignes

(éradiquées depuis des décennies par les pays développés) auraient disparu de ce continent.

C- Autonomie de la personne et développement économique

Le dernier indicateur du développement est l'économie. Là encore si les Africains délaissaient certaines de leurs habitudes culturelles au profit de l'autonomie de la personne, beaucoup de choses pourraient évoluer. Actuellement, le modèle économique africain est souvent celui où un individu travaille pour nourrir toute sa famille, et nous parlons de famille au sens africain du terme qui représente de fait un groupe social très large. Dans cette culture, chacun compte généralement sur la solidarité de son parent, ce qui pousse certains à émigrer en Occident. Quand on considère les conditions réelles de l'installation d'un immigré à l'étranger et qu'on réalise que celui-ci va devoir envoyer de l'argent à ceux qui attendent au pays, on comprend alors l'urgence de rééduquer les mentalités. Un tel système où un individu est sacrifié pour la communauté ne peut plus continuer. Il est générateur de pauvreté pour l'émigré, qui se retrouve à travailler au noir, livré aux marchands de sommeil, etc., mais aussi pour ceux qui sont restés «au pays» et qui attendent passivement une petite enveloppe en provenance de l'Occident et qu'il faudra souvent partager.

Tout cela illustre la nécessité que se développe, chez tout Africain, l'autonomie philosophique et le désir d'autonomie financière. C'est le seul moyen pour que chacun puisse assurer sa réussite avant de penser à sauver tout le village. Cela est également vrai au niveau national; si les dirigeants africains cessaient de se convaincre qu'il faut attendre l'aumône des Occidentaux ou le dédommagement de l'esclavage et de la colonisation, peut-être passeraient-ils plus de temps à créer les moyens de l'auto émancipation de leurs pays.

CONCLUSION

Les facteurs qui font de l'autonomie de la personne un concept à la base du développement de l'Occident ne sont pas anodins. En effet, les facultés

des individus à penser, juger ou critiquer par eux-mêmes sont à l'origine de tous les progrès, quelques soient les domaines : sanitaire, éducatif ou économique. De ce fait, il apparaît nécessaire que l'Afrique et les Africains développent ce mode de fonctionnement. Pour cela il faudrait, dans un premier temps, transposer le processus d'acquisition de l'autonomie occidentale à l'Afrique. Les Africains devraient se détacher de certains éléments culturels qui tendent à les maintenir dans l'obscurantisme. Cependant, pour éviter les écueils d'une autonomie des individus exacerbée, qui conduit à l'égoïsme et dont souffre aujourd'hui la société occidentale, l'Afrique pourrait adapter ce concept à sa propre nature en y associant les éléments forts de celle-ci comme l'altruisme, la générosité, la foi ou l'humilité pour en citer quelques uns. Des Africains ainsi «équipés» deviendront capables de discerner les causes réelles du retard de leur continent. Ils pourront réfléchir à des solutions pour résoudre les problèmes sanitaires de l'Afrique. En protégeant les populations des risques d'une recherche biomédicale sur l'être humain mal encadrée par exemple, ou en les sensibilisant sur les dangers de pratiques traditionnelles jusqu'ici non encadrées. De plus, l'autonomie de penser peut également apporter des solutions aux domaines éducatifs, politiques ou économiques, ce qui constituerait un premier pas vers le développement de ce beau continent.

En définitif, nous retiendrons que l'Afrique a beaucoup à gagner de l'introduction du concept d'autonomie de la personne dans ses mœurs, tout au moins en ce qu'il a apporté aux pays industrialisés, et pourquoi pas ?

REMERCIEMENTS

Les auteurs souhaitent remercier le Professeur Kwami Christophe DIKENOU (Université de Lomé) pour ses précieux conseils.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. BECKWITH, (C.) et FISHER (A.), 1999. *Cérémonies d'Afrique*, Paris, Ed. De La Martinière.

2. BIDIMA, (J.G.), 1995. *La philosophie Négro-Africaine*, Paris, Presse universitaire de France, «collection que-sais-je ?».
3. BIDIMA, (J.G.), 1993. *Théorie critique et modernité négro-africaine*, Paris, Sorbonne.
4. BRUNEL, (S.), 2004. *L'Afrique*, Paris, Ed. Bréal.
5. EBOUSSI, (B. F.), 1977. *La crise du Muntu*, Paris, Présence africaine.
6. HIRSCH, (F.) et HIRSCH, (E.), (sous dir.), 2005. *Ethique de la Recherche et des soins dans les pays en développement*, Paris, ED. Vuibert, «collection espace éthique».
7. KAGAME, (A.), 1976. *La philosophie bantu comparée*, Paris, Présence africaine.
8. KANT, (E.), 1999. *Qu'est-ce que les Lumières ?*, Paris, Ed. Hatier, «collection les classiques Hatier de la philosophie».
9. LIEVE, (J.), 2002. *Danse du Léopard*, Paris, Ed. Actes-Sud.
10. MARSHALL, (T.), 1995. *La confiance*, Lausanne (Suisse), Ed. Carrefour/Mennor.
11. NJIKÉ, (B. C.), 2000. *La sagesse de mon village*, Paris, Ed. Jean-Claude Lattès.
12. OLANGI, (E.), 2002. *Brisons leurs liens, délivrons-nous de leurs chaînes*, Kinshasa, Ed. Patmos de la Fondation Olangi-Wosho.
13. POAME, (L.M.), 2001. *L'éthique animiste*, in Nouvelle Encyclopédie de Bioéthique, Bruxelles, De Boeck Université.
14. ROY, (J-L.), 1999. *Une nouvelle Afrique*, Paris, Ed. Maisonneuve & Larose.
15. TEMPELS, (P.), 1945. *La philosophie Bantoue*, Elizabethville (Pays-Bas), Ed. Lovania.
16. UWODI, (M.), 2003. *La philosophie et l'Africanité : critique d'un intellectualisme fermé*, Paris, Ed. l'Harmattan, «collection ouverture philosophique».